

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7524 SÉANCE DU 27 mai 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**DEMANDE DE TRANSFERT DE PERMIS D'UTILISATION - LOT
COMMUNAUTAIRE 1596-243**

Attendu que M. Simon Picard a déposé au Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) une demande de transfert de permis d'utilisation du lot communautaire 1596-243 (**Lot**);

Attendu que le pourcentage de vocation du Lot est 75 % pour la location d'espaces et 25 % pour des bureaux d'entrepreneur général;

Attendu que M. Simon Picard désire transférer le permis d'utilisation du Lot à M. Carl Denis;

Attendu que la demande de M. Simon Picard a été évaluée par le comité d'évaluation de la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle (PGTCVCI) du CNHW*, et que ce dernier recommande le transfert de permis d'utilisation du Lot;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mai 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7524 SÉANCE DU 27 mai 2024

**DEMANDE DE TRANSFERT DE PERMIS D'UTILISATION - LOT
COMMUNAUTAIRE 1596-243**

Attendu que M. Carl Denis ne devra, en aucun temps, changer ou modifier la vocation du Lot sans en avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du CNHW;

Attendu qu'il s'agit d'une permission d'utilisation sur le Lot et qu'elle ne peut être transférée, cédée ou léguée sans en avoir reçu, au préalable, l'autorisation écrite du CNHW, et ce, étant donné que le Lot demeure la propriété de la Nation huronne-wendat;

Attendu que M. Carl Denis devra faire en sorte que le Lot et les activités qui y seront pratiquées répondent à tout moment aux normes environnementales en vigueur;

Attendu que l'utilisateur devra aménager le Lot de façon sécuritaire et pour favoriser un environnement propre, afin d'éviter que des personnes s'y blessent;

Attendu que le CNHW a appliqué et respecté la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle (PGTCVCI) du CNHW* sur la réserve de Wendake.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu**:

- **De transférer** le permis d'utilisation du lot communautaire 1596-243 (**Lot**) à M. Carl Denis;
- **De permettre** l'amendement de la présente résolution, au besoin, afin de refléter la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle (PGTCVCI) du Conseil de la Nation huronne-wendat*;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mai 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE

TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7524 SÉANCE DU 27 mai 2024

**DEMANDE De TRANSFERT DE PERMIS D'UTILISATION - LOT
COMMUNAUTAIRE 1596-243**

- **D'autoriser** l'utilisation du Lot, conférée à M. Carl Denis en vertu de la présente résolution, avec les conditions suivantes :

Que le Lot demeure la propriété de la Nation huronne-wendat, et par conséquent, la présente permission d'utilisation ne confère aucun droit, notamment l'obtention d'un certificat de possession ou d'occupation;

Que les fins d'utilisation du Lot ne peuvent être modifiées sans l'autorisation écrite préalable du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW);

Que la permission d'utilisation du Lot ne peut être transférée, cédée ou léguée sans l'autorisation écrite préalable du CNHW;

Que la présente permission d'utilisation du Lot est accordée sous réserve de la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle (PGTCVCI) du CNHW*;

- **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures, à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mai 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND